

CONSIGNES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU CONTRÔLE  
DES MARMOTTES COMMUNES (SIFBLEUX)  
ET DES SPERMOPHILES DE RICHARDSON



**RODENTICIDE EN COMPRIMÉS PHOSTOXIN® DEGESCH POUR LE  
CONTRÔLE DES MARMOTTES COMMUNES (SIFBLEUX) ET DES  
SPERMOPHILES DE RICHARDSON**

**USAGE RESTREINT**

Usage extérieur uniquement, sous supervision directe du personnel formé sur les produits antiparasitaires.

NE PAS UTILISER LE RODENTICIDE EN COMPRIMÉS PHOSTOXIN® DEGESCH DANS UN SYSTÈME DE TERRIERS À MOINS DE 5 MÈTRES (15 PI) DES BÂTIMENTS, SURTOUT DES HABITATIONS QUI SONT OU QUI POURRAIENT ÊTRE OCCUPÉES PAR DES ÊTRES HUMAINS ET/OU DES ANIMAUX

LIRE TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER LE PRODUIT.

GARANTIE : 55 % DE PHOSPHURE D'ALUMINIUM

N<sup>o</sup> D'ENREGISTREMENT : 16351  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**DANGER**



**POISON**

Fabriqué par :

**DEGESCH AMERICA, INC.**  
P. O. BOX 116  
153 TRIANGLE DRIVE  
WEYERS CAVE, VA 24486 USA  
EPA EST. 40285-VA-01  
TÉLÉPHONE : 540-234-9281/800-330-2525  
TÉLÉCOPIE : 540-234-8225

Internet : [www.degeschamerica.com](http://www.degeschamerica.com)  
Courriel : [degesch@degeschamerica.com](mailto:degesch@degeschamerica.com)

Distribué par :

**GARDEX CHEMICALS LTÉE**  
7 MERIDIAN ROAD  
ETOBICOKE (ONTARIO)  
CANADA M9W 4Z6  
TÉLÉPHONE : 416-675-1638  
TÉLÉCOPIE : 416-798-1647

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION** : Peut utiliser ce produit seules les personnes qui ont reçu une formation sur l'application du phosphore d'aluminium et qui détiennent – ou qui sont supervisées par un individu qui détient – un certificat/permis de fumigateur reconnu par l'agence de réglementation provinciale/territoriale dont la juridiction couvre le lieu de la fumigation.

Ne PAS utiliser ce produit autrement que selon la manière autorisée. Consulter les autorités locales de réglementation en matière de pesticides pour savoir quels permis sont nécessaires.

#### MODE D'EMPLOI

##### Liste des rongeurs fousseurs

Utiliser le rodenticide en comprimés Phostoxin® Degesch uniquement à l'extérieur, pour le contrôle des marmottes communes (siffleux) et des spermophiles de Richardson.

#### MODE D'EMPLOI

1. Marmottes communes (siffleux) et spermophiles de Richardson. Mettre un ou deux comprimés Phostoxin® dans chaque tanière. Bien sceller avec de la terre après avoir rempli l'ouverture de papier journal en boules, d'une motte de terre ou de quelque chose de semblable pour empêcher la terre de recouvrir les comprimés de rodenticide Phostoxin® Degesch, ce qui bloquerait le dégagement de phosphine. Il faut absolument essayer de sceller et traiter toutes les ouvertures de la tanière. Contrôle des spermophiles de Richardson : il est recommandé d'appliquer le produit juste avant la tombée de la nuit (pendant que la luminosité est encore suffisante), car à cette heure, les rongeurs fousseurs seront probablement rentrés dans leur tanière.
2. Généralités : en général, il faut utiliser des doses moins élevées pour un sol tassé et humide, par opposition à des doses plus élevées pour un sol poreux et plus sec. Si les tanières traitées sont rouvertes, traiter de nouveau (tel qu'indiqué) un à trois jours après le premier traitement.
3. Utiliser le rodenticide en comprimés Phostoxin® Degesch uniquement à l'extérieur, pour le contrôle des marmottes communes (siffleux) et des spermophiles de Richardson. Il ne faut pas mettre ce produit dans un système de terriers à moins de 5 mètres des bâtiments, surtout des habitations qui sont ou qui pourraient être occupées par des êtres humains et/ou des animaux. Ne pas mettre dans les terriers qui s'ouvrent sous ou dans un des bâtiments, surtout des habitations qui sont ou qui pourraient être occupées par des êtres humains et/ou des animaux. Noter par écrit tout terrier qui s'ouvre sous ou dans un bâtiment. Avant de traiter un terrier de rongeur dans une propriété qui comprend une habitation, l'applicateur doit fournir au client la section du Manuel de l'Applicateur qui convient.
4. Pour éviter l'intoxication involontaire des espèces en danger, menacées ou vulnérables, ne pas appliquer ce produit sans confirmation préalable que la tanière, le terrier ou le tunnel est habité par l'espèce nuisible.

**PRÉCAUTIONS** : TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Au contact de l'humidité, LE RODENTICIDE EN COMPRIMÉS PHOSTOXIN® DEGESCH dégage de la phosphine, un gaz toxique. Ne pas respirer les poussières ou la fumée. Toxique en cas d'ingestion. Ne pas laisser le produit entrer en contact avec la peau. Le port de gants est recommandé. Ne pas manger ni fumer lorsque l'on manipule les fumigants au phosphore d'aluminium. Se laver les mains après toute utilisation du produit. Il est interdit d'emplier des comprimés, des pastilles ou des sacs de ce produit, ou d'y ajouter du liquide. LE RODENTICIDE EN COMPRIMÉS PHOSTOXIN® DEGESCH ne doit être utilisé que sous la supervision directe d'un adulte qui a reçu une formation sur l'utilisation de ce produit. Toujours ouvrir à ciel ouvert. Protéger de l'humidité, des flammes nues ou de la chaleur. Si le contenant scellé du RODENTICIDE EN COMPRIMÉS PHOSTOXIN® DEGESCH se casse, l'eau ou l'humidité peut causer une libération soudaine de phosphine qui, sous certaines conditions, peut être inflammable. Mettre un respirateur approuvé par NIOSH (Institut National de la Santé et de la Sécurité au Travail) pendant l'application sur les terriers de rongeur.

**ENTREPOSAGE** : Entreposer à l'écart de toutes habitations. Entreposer dans un endroit frais, sec, verrouillé, ventilé et placardé, hors de portée des enfants ou des personnes sans formation.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT** : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Videz l'eau de rinçage sur le sol.
  2. Autre méthode : ôter le bouchon et désactiver à sec le contenant en l'exposant à l'air pendant une ou deux journées.
  3. Rendre le contenant vide inutilisable.
  4. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, « éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser à Degesch America, Inc. ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

#### PREMIERS SOINS :

**En cas d'inhalation (gaz ou poussière)** : amenez la victime à l'air libre. Gardez-la au chaud et assurez-vous que sa respiration n'est pas gênée. Si la respiration s'arrête, appelez le 911, pratiquez la respiration artificielle par la bouche-à-bouche ou d'autres moyens. **Ne rien mettre dans la bouche d'une personne qui a perdu conscience.** Joignez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion (comprimés ou poussière)** : Faire vomir le victime en touchant le fond de la gorge avec le doigt. Ne rien mettre dans la bouche d'une personne qui a perdu conscience ou qui n'est pas alerte. Joindre immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

**Si le Phostoxin® (comprimés ou poussière) entre en contact avec la peau ou les vêtements :**

Dans un endroit bien aéré, brossez/secouez les vêtements/chaussures pour faire tomber le pesticide. Aérer les vêtements dans une zone ventilée avant de laver. Ne pas laisser les vêtements contaminés dans un endroit passant ou fermé (voiture, camionnette, chambre d'hôtel, etc.). Bien laver à l'eau et au savon la peau contaminée pendant 15 à 20 minutes. Joindre immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

**Si la poussière des comprimés Phostoxin® entre en contact avec les yeux :**

Tenir ouvert l'œil et le rincer doucement et lentement à l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, après les premières 5 minutes, puis continuer de rincer l'œil. Joindre immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement.

#### NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES

En téléphonant au centre antipoison, au docteur ou en cherchant à obtenir une aide médicale, ayez sur vous l'étiquette du contenant ou le manuel de l'opérateur. **CONTACTER 1-800-308-4856 POUR TOUTE URGENCE MÉDICALE HUMAINE OU ANIMALE.** Vous pourriez également joindre Degesch America, Inc. 540-234-9281/1-800-330-2525 ou GARDEX CHEMICALS, LTD. 416-675-1638. Pour toute autre urgence chimique, veuillez joindre CHEMTREC – 800-424-9300 ou le Centre canadien d'urgence transport (CANUTEC) – 613-996-6666.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Quand le phosphore d'aluminium se décompose dans l'atmosphère, il dégage un gaz, la phosphine, ainsi que de l'ammoniaque et du dioxyde de carbone. La phosphine a une odeur de carbure ou de poisson pourri. Ses symptômes progressifs d'intoxication à la phosphine sont les suivants : sensation de poids sur la poitrine, nausée, diarrhée, dyspnée, cyanose, anoxémie et perte de conscience. Traitement hospitalier d'une intoxication sévère (début d'œdème pulmonaire) : donner les doses maximales de glucocorticoïdes. Œdème pulmonaire progressif : intubation avec élimination continue du liquide pulmonaire et respiration en surpression d'oxygène constante, ainsi que toute méthode appropriée aux traitements des chocs.

#### RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ :

Voil de produit: Déclarer sans délai tout vol de fumigants à base de phosphure métallique au service de police local. Le titulaire d'homologation doit être informé de tout incident mettant en cause son produit.

#### DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières de Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Afin d'éviter l'empoisonnement involontaire d'espèces en voie de disparition, d'espèces menacées ou d'espèces vulnérables, ne pas appliquer ce produit sans s'assurer que le terrier, la tanière ou la galerie est habité par l'organisme nuisible cible.